

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00277 Numéro SIREN : 849 781 745 Nom ou dénomination : A.METALIK

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 5509



SIEGE SOCIAL

2 avenue Georges GUINGOUIN
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 87 50 41 41
Fax : 05 87 50 41 42
Email:
contact@cl.cerfrance.fr
Site web:
www.cerfrance-centrelimousin.fr

Monsieur le Greffier du Tribunal
De Commerce de LIMOGES
23 place Winston Churchill
87000 LIMOGES

Saint-Junien,
Le 16 novembre 2020

SAS A.METALIK

NOS AGENCES

AUBUSSON
Z.A. Ouest du Mont
Tél : 05 55 83 02 30

BELLAC
Z.A. du Monteil Haut
Tél : 05 55 60 82 90

BOURGANEUF
4 place de l'Hôtel de Ville
Tél : 05 55 83 02 30

GUERET GAMBETTA
32 avenue Gambetta
Tél : 05 55 51 92 20

GUERET MALLERET
35 avenue d'Auvergne
Tél : 05 55 51 19 90

GOUZON
5 Z.A. de Bellevue
Tél : 05 55 62 85 85

LA SOUTERRAINE
Z.A. de la Prade
Tél : 05 55 63 45 83

SAINT YRIEIX LA PERCHE
4 avenue du Général de Gaulle
Tél : 05 55 75 44 00

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt au greffe, et concernant la société sus références, les documents suivants, à savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos au 31.03.2020.

~~- Le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale pour l'approbation des comptes dudit exercice.~~

- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et les résolutions votées,

- Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque soit : 45,80 euros.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

Agnès BOUTAUD

Responsable d'Agence

PS : ADRESSE DE CORRESPONDANCE

33 BOULEVARD VICTOR HUGO
87200 SAINT JUNIEN



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	20052019	et clos le	31032020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A. METALIK SAS LES BROSSES 87200 SAINT JUNIEN			
SIRET	8 4 9 7 8 1 7 4 5 0 0 0 1 3	Mél : a.metalik@outlook.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux de charpente	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	17 660	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☒	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
		Autres dispositifs	☐
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	12 817
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ACROPOLE
---	-----	-------------------------------------	-----	--	----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
A. AURIAT, AUDITEURS ET ASSOCIÉS 33 BOULEVARD VICTOR HUGO 87200 SAINT-JUNIEN Tél: 0555025972	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 29072020 Lieu: SAINT JUNIEN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature: <i>guy</i>

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Copie certifiée conforme à l'originale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
Aurélien GRANET		125	2019	11 836		1 845			
LES BROSSES 87200 SAINT-JUNIEN									
Aurélien GRANET		125	2020	4 746					
LES BROSSES 87200 SAINT-JUNIEN									
Roxane GRANET		125	2019	5 399					
LES BROSSES 87200 SAINT-JUNIEN									
Roxane GRANET		125	2020	1 471					
LES BROSSES 87200 SAINT-JUNIEN									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				46 801	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

2020

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2020)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A.METALIK SAS
 LES BROSSES 87200 SAINT JUNIEN

84978174500013

4391A

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	17 660
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	34 943
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	17 660
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	17 660

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>A.METALIK SAS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>LES BROSSES 87200 SAINT JUNIEN</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>7</td><td>8</td><td>1</td><td>7</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>										8	4	9	7	8	1	7	4	5	0	0	0	1	3
8	4	9	7	8	1	7	4	5	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>1</td></tr></table>		1	1	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																	
1	1																								
Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>												3	1	0	3	2	0	2	0						
3	1	0	3	2	0	2	0																		
ACTIF																									
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr></table>														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3							
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilitisations corporelles *		028	5 406	030	994	4 411																		
	Immobilitisations financières * (1)		040	101	042		101																		
	Total I (5)		044	5 507	048	994	4 512																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	13 204	070		13 204																	
		Autres * (3)		072	3 653	074		3 653																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	46 684	086		46 684																		
	Charges constatées d'avance *		092	325	094		325																		
	Total II		096	63 866	098		63 866																		
	Total général (I+II)		110	69 372	112	994	68 378																		
PASSIF																									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		2 500																		
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126																				
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136		27 828																		
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142		30 328																		
	Total II				154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		8 364																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		2 218																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	12 951	27 468																		
	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176		38 050																		
	Total général (I + II + III)				180		68 378																		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	3 002																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 507																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.METALIK SAS

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/10/2020

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	Biens			215		214	
		Services *			217		218	168 162
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	2 151	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	170 313	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	31 207
Produits financiers (III)		280	1			Charges financières (V)		294	730
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)								300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	2 649
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	27 828

B – RÉSULTAT FISCAL								312	27 828
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								314	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles *							322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324	2 649
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352	17 660
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								354	
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	12 817	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	12 817
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641							

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370	17 660
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								372	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								
	Déficits antérieurs reportables *								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A. METALIK SAS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	569	444		446	569												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	3 000	464		466	3 000												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 837	474		476	1 837												
Immobilisations financières		480		482	101	484		486	101												
TOTAL		490		492	5 507	494		496	5 507												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	98	534		536	98												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	648	554		556	648												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	248	564		566	248												
TOTAL		570		572	994	574		576	994												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.METALIK SAS										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780										
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982									
Déficits imputés			983									
Déficits reportables			984									
Déficits de l'exercice			960									
Total des déficits restant à reporter			970									
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C												
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995									
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996									
IV DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374	388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	7 186	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A.METALIK SAS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 20/05/2019 et clos le: 31/03/2020		Données en nombre de mois 1 1	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	168 162
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	168 162
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	4
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	16 681
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	21 555
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	3 402
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	37
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	41 675
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	126 491
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	126 491
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	168 162
Effectifs au sens de la CVAE *		023	4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	2 0 / 0 5 / 2 0 1 9 160 3 1 / 0 3 / 2 0 2 0
Date de cessation			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

Exercice clos le 31032020 SIREN 8 4 9 7 8 1 7 4 5

Dénomination de l'entreprise A.METALIK SAS

Adresse (voie) LES BROSSES

Code postal 87200 Ville SAINT JUNIEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GRANET Prénom(s) Aurélien

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 125

Naissance: Date 16/07/1988 N° Département 87 Commune SAINT-JUNIEN Pays

Adresse : N° Voie LES BROSSES

Code Postal 87200 Commune SAINT-JUNIEN Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique CHATAIGNER Prénom(s) Roxane

Nom marital GRANET % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 125

Naissance: Date 01/10/1988 N° Département 16 Commune BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE Pays

Adresse : N° Voie LES BROSSES

Code Postal 87200 Commune SAINT-JUNIEN Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31032020

SIREN

8 4 9 7 8 1 7 4 5

Dénomination de l'entreprise

A.METALIK SAS

Adresse (voie)

LES BROSSES

Code postal

87200

Ville

SAINT JUNIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A.METALIK SAS

LES BROSSES

87200 SAINT JUNIEN

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/05/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Période du 01/05/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2020 a une durée de 11 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 68 378,20 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 828,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/07/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/05/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 5 507 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		5 406		5 406
Immobilisations financières		101		101
TOTAL		5 507		5 507

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 994 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		994		994
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		994		994

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	569	98	470	5 ans
Materiel de transport	3 000	648	2 352	4 ans
Mat.bureau & informatique	1 837	248	1 589	3 ans
TOTAL	5 406	994	4 411	

3.2 - Etat des créances = 17 283 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	101		101
Actif circulant & charges d'avance	17 182	17 182	
TOTAL	17 283	17 182	101

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 325 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/05/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 500 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	250	10,00	2 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	250	10,00	2 500

4.2 - Etat des dettes = 38 050 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	8 364	8 364		
Dettes financières diverses	12 951	12 951		
Fournisseurs	2 218	2 218		
Dettes fiscales & sociales	14 516	14 516		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	38 050	38 050		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 233 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	119
Dettes fiscales & sociales	114
Autres dettes	
TOTAL	233

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 168 162 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	168 162	100,00 %
TOTAL	168 162	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 325 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	325
TOTAL	325

8.2 - Charges à payer = 233 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	119
Fourn factures non parvenues.(408100)	119
Dettes fiscales et sociales :	114
Etat autres charges a payer(448600)	114
TOTAL	233

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/05/2019 au 31/03/2020

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2020 11 mois	30/04/2019 mois	30/04/2019 mois	30/04/2019 mois	30/04/2019 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	2 500				
b) Nombre d'actions émises	250				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	168 162				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	31 471				
c) Impôt sur les bénéfices	2 649				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	28 822				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	27 828				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	115				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	111				
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	62 550				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	31 151				

Observations complémentaires

A.METALIK
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social : LES BROSSES, 87200 SAINT JUNIEN
849781745 RCS LIMOGES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 AOUT 2020

L'an deux mille vingt,
Le 18 août,
A 8 heures,

Les associés de la société A.METALIK se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, LES BROSSES 87200 SAINT JUNIEN, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

Monsieur Aurélien GRANET, titulaire de 125 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Madame Roxane GRANET, titulaire de 125 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aurélien GRANET, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 27 828,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice
En totalité au compte "report à nouveau".

27 828,00 euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, telle qu'elle ressort des comptes approuvés ainsi que le remboursement de frais professionnels exposés par lui sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



A.METALIK
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social : LES BROSSES, 87200 SAINT JUNIEN
849781745 RCS LIMOGES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 AOUT 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le premier exercice social a été très satisfaisant, l'activité étant soutenue dès le début et le résultat important.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 168 162 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 151 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 43 036 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 338 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 62 550 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 31 151 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 994 euros.

AG

Le montant des autres charges s'élève à 37 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 139 106 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 31 207 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -729 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 30 478 euros.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 2 649 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 27 828,00 euros.

Au 31 mars 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 68 378 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité un peu perturbée par la crise « COVID 19 » pourrait se développer significativement si du personnel compétent pouvait être engagé.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 27 828,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 828,00 euros
En totalité au compte "report à nouveau".	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 15 836,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

AG

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Aurélien GRANET
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Granet', written in a cursive style.